

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE VERSION 2017 Mise à jour au 1^{er} Avril 2017

Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

- Rémunération forfaitaire de 5.000 € TTC sur les biens inférieurs à 49 999 euros,
- Rémunération forfaitaire de 6.000 € TTC sur les biens entre 50 000 euros et 79 999 euros,
- Rémunération forfaitaire de 7.000 € TTC sur les biens entre 80 000 euros et 99 999 euros,
 - 7 % sur les biens entre 100 000 euros et 200 000 euros,
 - 6 % sur les biens entre 200 001 euros et 300 000 euros,
 - 5 % sur les biens entre 300 001 euros et plus

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)

et un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m².)

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9)

- **2 mois de loyer** à la charge du preneur